

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SESSION 2022

TABLEAU NUMERIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

Durée : 1 heure
Coefficient : 3

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'usage du crayon de bois est INTERDIT.
- L'utilisation d'une calculatrice électronique programmable ou non programmable sans dispositif de communication à distance est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées.

Ce sujet comprend 2 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Dans le cadre de sa future programmation pluriannuelle, la Communauté Urbaine de X souhaite faire un bilan de ses dépenses d'équipement relatives à 4 secteurs :

- L'aménagement du territoire
- Le développement économique,
- L'assainissement collectif,
- Et la lutte contre les inondations.

En 2018, l'ensemble des dépenses d'équipement s'élevait à 60 000 000 € répartis ainsi :

- 40 % pour l'aménagement du territoire.
- 1/5 pour le développement économique
- 3 000 000 € par semestre pour la lutte contre les inondations.
- Et le reste pour l'assainissement collectif.

En 2019, le budget global des 4 secteurs de dépenses est resté inchangé mais, par rapport à 2018 :

- Les dépenses consacrées à l'aménagement du territoire et à l'assainissement collectif ont été augmentées de 5%.
- Les dépenses destinées au développement économique ont par contre été réduites d'1/10^{ème}.

En 2020, un recours à l'emprunt a permis d'augmenter les dépenses 2019 de 12 000 000 €.

- Les 2/3 de cette somme sont venus grossir les dépenses 2019 de l'assainissement collectif.
- La part restante de l'emprunt est venue abonder pour 27 % l'aménagement du territoire, et pour 73% la lutte contre les inondations qui, elle, a de plus, bénéficié d'une subvention du département de 1 700 000 €.
- Le reste des dépenses a concerné le développement économique

A partir des données ci-dessus, établir un seul tableau numérique faisant apparaître pour 2018, 2019 et 2020, par secteur et pour l'ensemble :

Les dépenses d'équipement,

La répartition en % de ces dépenses par année,

L'évolution en pourcentage des dépenses d'équipement entre 2018 et 2020.

*Les pourcentages seront arrondis au centième.
Les calculs ne sont pas à justifier.*